

# Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

*Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7 modifiée par la Résolution VIII.13 de la Conférence des Parties contractantes*

## Note aux rédacteurs:

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Bureau Ramsar. Les rédacteurs sont instamment priés de fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques des cartes.

---

### 1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR:

Office fédéral de l'environnement, des forêts  
et du paysage (OFEFP)  
Carole Gonet  
Collaboratrice scientifique  
CH-3003 Berne  
Tél: +41 (0)31 322 93 65  
Fax: + 41 (0)31 324 75 79  
E-mail: carole.gonet@buwal.admin.ch

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

---

### 2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour:

24.03.2004

---

### 3. Pays:

Suisse

---

### 4. Nom du site Ramsar:

Niederried Stausee

---

### 5. Carte du site incluse:

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées.

a) copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar): oui  -ou- non

b) format numérique (électronique) (optionnel): oui  -ou- non

---

### 6. Coordonnées géographiques (latitude/longitude):

46°59'N, 07°15' E

---

### 7. Localisation générale:

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) elle se trouve ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

**Canton:** Berne

**Communes:** Golaten, Mühleberg, Niederried bei Kerzers, Radelfingen, Wileroltigen

Le site est situé à proximité immédiate des villages de Golaten, Oltigen et Oberruntigen et à environ 25 kilomètres à vol d'oiseau au nord-ouest de la ville de Berne, chef lieu du canton de Berne et capitale de la Suisse (127'000 habitants, 300'000 pour l'ensemble de l'agglomération).

---

### 8. Élévation: (moyenne et/ou max. & min.)

464 m (moyenne)

461 m – 580 m (minimale/maximale)

---

### 9. Superficie: (en hectares)

297 ha

## 10. Brève description:

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Situé sur le Plateau suisse, le site de Niederried Stausee comprend un lac de retenue (barrage hydroélectrique) d'une longueur de 2,5 km construit en 1913, deux cours d'eau partiellement naturels (l'Aar et La Sarine), ainsi que des bas-marais et des forêts alluviales inondables. La rive droite est dominée par des falaises de grès, alors qu'en rive gauche se trouvent des zones d'eau peu profonde, des forêts alluviales et des bas-marais périodiquement inondés. Le site est représentatif d'un paysage alluvial diversifié du Plateau suisse. C'est un site important d'hivernage pour plusieurs espèces de canards.

---

## 11. Critères Ramsar:

Encercler ou souligner chaque Critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les Critères et les orientations sur leur application (adoptés dans la Résolution VII.11).

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8

---

## 12. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 11 ci-dessus:

Justifier chaque Critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel Critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

**Critère 3:** Le site abrite près de 80 espèces d'oiseaux nicheurs, parmi lesquelles, on peut citer le grèbe huppé (*Podiceps cristatus*), le grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*), le râle d'eau (*Rallus aquaticus*) et le martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), cette dernière espèce étant qualifiée de vulnérable VU (Liste rouge des oiseaux nicheurs menacés de Suisse, OFEFP 2001). Le marais de l'Oltigenmatt est particulièrement favorable à la nidification des oiseaux d'eau.

Le site abrite 6 espèces de batraciens menacées ou très menacées au niveau suisse (Listes rouges des espèces animales menacées de suisse, OFEFP 1994). Dans la première catégorie, on trouve le crapaud commun (*Bufo bufo*), la grenouille verte (*Rana esculenta*), le triton alpestre (*Triturus alpestris*), le triton palmé (*Triturus helveticus*) et le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*). Dans la seconde catégorie, la rainette verte (*Hyla arborea*).

Parmi les espèces de mammifères, on peut citer le castor d'Europe (*Castor fiber*) qui s'est réinstallé en 1965 sur le site à partir des populations de Suisse romande. Il s'agit d'une espèce en danger d'extinction au niveau suisse (Listes rouges des espèces animales menacées de suisse, OFEFP 1994).

Parmi les orthoptères, on relève la présence sur le site du criquet ensanglanté (*Stetophyma grossum*), espèce classée dans la catégorie très menacée et les 3 espèces suivantes classées comme menacées (Listes rouges des espèces animales menacées de Suisse, OFEFP 1994).

Les falaises de grès, sur la rive droite de l'Aar, abritent une flore thermophile remarquable. On dénombre plusieurs espèces d'orchidées protégées au niveau national, parmi lesquelles le sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*), espèce classée vulnérable VU au niveau suisse et en danger EN au niveau du Plateau suisse (Liste rouge des fougères et plantes à fleurs menacées de Suisse, OFEFP 2002).

**Critère 6:** Il répond à ce critère pour le canard chipeau (*Anas strepera*) certaines années (maximum 923 individus en décembre 1998, 738 individus en février 1999). Les moyennes d'effectifs se situaient dans les années 1990 en dessous de la limite de 1% (moyenne 1991-2000: 238 individus en novembre, 314 en janvier; Schmid et al. 2001).

---

## 13. Biogéographie (information requise lorsque les Critères 1 et/ou 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire):

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique ap

### a) région biogéographique:

La région biogéographique est celle du Plateau suisse (sous-division: plateau occidental).

**b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence):**

GONSETH, Y.; WOHLGEMUTH, T.; SANSONNENS, B.; BUTTLER, A. (2001): Les régions biogéographiques de la Suisse – Explications et divisions standard. Cahier de l'environnement N° 137. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage Berne. 48 pages.

---

**14. Caractéristiques physiques du site:**

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie; les origines - naturelles ou artificielles; l'hydrologie; le type de sol; la qualité de l'eau; la profondeur et la permanence de l'eau; les fluctuations du niveau de l'eau; les variations dues aux marées; la zone en aval; le climat général; etc.

**Géologie et géomorphologie**

Au cours de la dernière glaciation (Würm), le site était entièrement recouvert par les glaciers, laissant en place, à leur retrait, des moraines, avec en sous-sol de la molasse. Le cours de l'Aar a creusé son lit et des falaises de grès sont présentes en rive droite. Les marais et des bas-fonds se sont développés dans un méandre de l'Aar.

**Origine**

L'origine du lac est artificielle, suite à la construction en 1913 d'un barrage pour la production d'électricité (situé à la limite nord du site). Le site comprend également 2 cours d'eau, l'Aar et la Sarine, ayant subi des corrections de leurs berges.

**Hydrologie**

Le site est caractérisé par un lac de retenue (100 à 150 m de large) qui est alimenté par 2 cours d'eau, l'Aar et la Sarine, ce dernier se jetant dans l'Aar dans la partie sud du site. Toutefois, grâce à l'aménagement d'un petit canal permettant la circulation de l'eau, le lac ne gèle pas l'hiver. La Sarine, dont le débit est réglé par le barrage de Schiffenen, subit des variations journalières importantes, alors que le débit de l'Aar, réglé lui par un barrage à la sortie du lac de Wohlensee, est plutôt stable. Le régime du lac est artificiel (réglé au niveau du barrage de Niederried) et est inversé par rapport au régime naturel: le niveau du lac est plus haut en hiver qu'en été.

**Profondeur, fluctuations et permanence de l'eau**

Le lac de Niederried est peu profond et permanent (6-8 m dans le cours principal de la rivière et 0,5 à 1 m dans les secteurs situés plus en retrait), ce qui est favorable aux oiseaux d'eau hivernants.

**Climat**

Le climat est tempéré de type médio-océanique avec des saisons bien marquées, des précipitations d'env. 1 m/an et une température moyenne annuelle de 8,7°C.

---

**15. Caractéristiques physiques du bassin versant:**

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et les principales formes d'utilisation des sols, et le climat (y compris le type climatique).

Le site est situé dans le bassin versant du Rhin. Le lac de retenue est alimenté par 2 cours d'eau, l'Aar et la Sarine qui prennent leur source dans les Alpes bernoises, le premier dans le massif cristallin de l'Aar et le second dans le massif calcaire du Wildhorn, avant de rejoindre le Plateau suisse où se situe le site de Niederried-Stausee. Dans le massif alpin, le climat est froid et les précipitations sont abondantes. Au printemps, à la fonte des neiges, le débit des cours d'eau alpins augmente, mais dans le cas du site de Niederried, cela ne joue qu'un rôle secondaire, puisque le débit des cours d'eau qui alimentent le lac de retenue est réglé par des barrages à vocation de production hydroélectrique (cf. hydrologie, rubrique 14). Sur le Plateau, le bassin versant est occupé essentiellement par des surfaces agricoles, forestières ou urbanisées.

---

**16. Valeurs hydrologiques:**

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives; etc.

---

## 17. Types de zones humides

### a) présence:

Encercler ou souligner les codes correspondants aux types de zones humides du «Système de classification des types de zones humides» Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

**Marine/côtière:** A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

**Continental:** L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp Ts • U•Va  
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

**Artificielle:** 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

### b) dominance:

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (par superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

**Tp, 6, Xf, W, M**

---

## 18. Caractéristiques écologiques générales:

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar.

Les principaux types d'habitats présents sont: plans d'eau libre, rivières au cours lent et bras morts, bas-marais, prairies humides, étangs, haies, forêts alluviales à bois dur et à bois tendre (frênaie, saulaie, aulnaie blanche), falaises de grès en partie boisées avec des groupements végétaux thermophiles.

Les principaux groupements végétaux présents sont: roselières, marais à grandes laïches, prairies humides et mégaphorbiaies, fourrés, manteaux et forêts de saules, aulnaie blanche, plantations de peupliers.

---

## 19. Flore remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Le bas-marais de l'Oltigenmatt abrite des roselières, des groupements à grandes laïches et des prairies humides dont la flore est riche et diversifiée.

La liste des néophytes présentes sur le site n'a pas été établie.

---

## 20. Faune remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – Cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

### Avifaune

Le site abrite en hiver régulièrement environ 30 espèces d'oiseaux. Les zones peu profondes sont particulièrement importantes pour les canards de surface, comme le canard chipeau (*Anas strepera*), le canard souchet (*Anas chrypeata*) et la sarcelle d'hiver (*Anas crecca*). Dans les années 1970, le site a été déclaré d'importance nationale pour le fuligule milouin (*Aythya ferina*, Leuzinger 1976). Cette dernière espèce, ainsi que le fuligule morillon (*Aythya fuligula*) sont fréquents. Toutefois le site, en raison de son atterrissement, a perdu de la valeur pour ces espèces.

Les bonnes ressources alimentaires et les vents ascendants le long des falaises offrent des conditions favorables aux rapaces: la bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le milan noir (*Milvus migrans*), le milan royal (*Milvus milvus*), le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) et le faucon hobereau (*Falco subbuteo*) sont présents.

Le site est inscrit dans l'inventaire des «Important Bird Areas of Switzerland», objet N°004 «Grosses Moos

und Stausee Niederied» qui recense, au niveau international, les sites prioritaires pour la conservation des oiseaux et en particulier pour des espèces spécifiques pour lesquelles le pays concerné porte une responsabilité de particulière pour sa protection.

### **Batraciens**

Le site abrite une grande population de crapaud commun et de grenouille verte et une population de taille moyenne de rainette verte. Pour les autres espèces (triton alpestre, triton palmé, sonneur à ventre jaune), il s'agit de petites populations (Inventaire fédéral des sites de batraciens d'importance nationale, OFEFP 2001).

### **Reptiles**

Le site abrite 4 espèces de reptiles menacées au niveau suisse (Listes rouges des espèces animales menacées de suisse, OFEFP 1994). Il s'agit de la coronelle lisse (*Coronella austriaca*), de la couleuvre à collier (*Natrix natrix*), du lézard des souches (*Lacerta agilis*) et du lézard des murailles (*Podarcis muralis*).

### **Mammifères**

Le chamois (*Rupicapra rupicapra*) est présent sur les falaises de Runtigenfluh. Le chevreuil (*Capreolus capreolus*) y est également bien représenté.

### **Invertébrés**

Le site abrite plusieurs espèces d'odonates, parmi lesquelles il faut relever un espèce classée comme en danger EN (Liste rouge des libellules menacées en Suisse, OFEFP 2002), le gomphe serpent ( *Ophiogomphus cecilia*) et 1 espèce classée comme potentiellement menacée NT, l'agrion à longs cercoïdes (*Cercion lindenii*).

En ce qui concerne les orthoptères, on relève la présence sur le site de 3 espèces classées comme menacées (Listes rouges des espèces animales menacées de Suisse, OFEFP 1994): le criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*), le criquet des clairières (*Chrysocbraon dispar*) et le conocéphale bigarré (*Conocephalus fuscus*).

La liste des espèces introduites n'a pas été établie.

---

## **21. Valeurs sociales et culturelles:**

Par exemple, production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

### **Valeurs sociales:**

**Activités de loisirs:** les activités telles que la promenade, le VTT, les sports nautiques (bateaux, canoë, aviron) sont pratiquées dans le site, mais de façon mesurée. Ces derniers sont toutefois une source de dérangements modérés en été.

**Agriculture:** présente dans certains secteurs du site (forte dans le sud).

**Pêche:** pratique de la pêche amateur (lac de retenue et Aar).

**Chasse:** pratiquée dans la partie sud du site (Oltigenmatt).

**Production forestière:** présente, mais peu importante.

**Production hydroélectrique:** en bordure nord du site se situe un barrage et une centrale hydroélectrique. Turbinage des eaux du lac de retenue.

---

## **22. Régime foncier/propriété:**

### **a) dans le site Ramsar:**

Les milieux humides de l'Oltigenmatt et d'Isleren sont propriété des Forces motrices bernoises (40%). Le lac appartient à l'Etat de Berne (20%) et les forêts de pente, les terres agricoles et les falaises sont en mains privées (40%).

### **b) dans la région voisine:**

Les terrains situés dans la région voisine du site, composés principalement de forêts et de terrains agricoles, sont en majorité privés.

---

### 23. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau):

#### a) dans le site Ramsar:

**Agriculture:** présente dans certains secteurs du site (forte dans le sud).

**Pêche:** pratique de la pêche amateur (lac de retenue et Aar).

**Chasse:** pratiquée dans la partie sud du site (Oltigenmatt).

**Production forestière:** présente, mais peu importante.

**Activités de loisirs:** promenade, VTT, sports nautiques (bateaux, canoë, aviron) sur le lac.

**Barrage et usine hydroélectrique:** présents en bordure du site.

**Recherche:** recensements annuels des oiseaux d'eau.

**Education:** panneaux d'information (réserve naturelle cantonale).

#### b) dans la région voisine /le bassin versant:

**Agriculture:** principalement agriculture intensive.

**Production forestière:** présente, mais peu importante.

**Centrale nucléaire:** centrale nucléaire de Mühleberg dont l'activité a un effet de réchauffement de la température de l'eau de l'Aar.

---

### 24. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'utilisation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement:

#### a) dans le site Ramsar:

##### Facteurs passés

- Tirs militaires.

##### Facteurs présents

- Absence de dynamique naturelle dans la zone alluviale (en raison de la régulation des débits en amont par les barrages et les centrales hydroélectriques).
- Dérangements de l'avifaune surtout dus à la présence de bateaux sur le lac en été, mais sans menaces significatives des valeurs écologiques du site.
- Pratique de la chasse dans la région de l'Oltigenmatt. qui cause quelques dérangements.
- Agriculture intensive dans certains secteurs.

#### b) dans la région voisine:

##### Facteurs présents

- Réchauffement de la température de l'eau de l'Aar causé par l'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg ayant des conséquences négatives sur la faune et la flore.

---

### 25. Mesures de conservation en vigueur:

Énumérer la catégorie et le statut juridique des aires protégées au plan national, y compris les relations aux limites du site Ramsar; les pratiques de gestion; mentionner s'il existe un plan de gestion approuvé officiellement et s'il est appliqué.

#### Au niveau national

- Site protégé, depuis le 15 juin 2001, sous la qualification d'objet d'importance nationale par l'ordonnance fédérale sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance nationale et internationale du 21 janvier 1991 (révision du 15 juin 2001). Le périmètre comporte les plans d'eau (lac de retenue et cours d'eau) sans le secteur de l'Oltigenmatt. Les mesures de protection sont l'interdiction de la chasse pendant toute l'année.
- Site protégé dans son ensemble par l'ordonnance fédérale concernant l'inventaire des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale du 10 août 1977. La protection comprend principalement l'interdiction de nouvelles constructions et installations.
- Site protégé dans son ensemble par l'ordonnance fédérale sur les zones alluviales d'importance nationale du 28 octobre 1992. Les buts de protection sont la conservation intacte du site sur le plan qualitatif et quantitatif et sa régénération s'il y a lieu.
- Le bas-marais de l'Oltigenmatt (surface: 15 ha) est protégé par l'ordonnance fédérale sur les bas-marais d'importance nationale du 7 septembre 1994. Les buts de protection sont la conservation intacte du site sur le plan qualitatif et quantitatif et sa régénération s'il y a lieu.

- L'Oltigenmatt est un site protégé par l'ordonnance sur la protection des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale du 15 juin 2001. Les buts de protection sont la conservation des sites de reproduction et de migration des populations de batraciens recensés.

#### **Au niveau cantonal**

- Site protégé dans sa plus grande partie par l'arrêté du Conseil exécutif du canton de Berne du 12 juillet 1966. Les principales mesures de protection sont l'interdiction de la navigation sur le lac de retenue, au nord des îles, du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars et toute l'année au sud des îles.
- Le barrage, sans le secteur sud de l'Oltigenmatt, est un district franc cantonal (interdiction de chasse depuis 1956).

#### **Gestion du site**

- Un plan de gestion de la réserve cantonale a été élaboré en 1999.
- Bas-marais de l'Oltigenmatt: des contrats ont été signés avec les exploitants pour la mise en œuvre des mesures de gestion. Des débroussaillages y sont régulièrement effectués.
- Des mesures sont prises pour favoriser la population de rainettes vertes (*Hyla arborea*).

#### **Suivi des mesures de protection**

##### **Au niveau national**

-

##### **Au niveau cantonal**

- Suivi de la population de rainettes vertes (*Hyla arborea*).
- Suivi des mesures de gestion réalisées.

#### **Surveillance des mesures de protection et de gestion**

- Surveillance du site par les gardes-pêche et les gardes-faune.
- Surveillance par des surveillants volontaires qui sont chargés surtout de la surveillance en matière de gestion et d'entretien.

#### **26. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées:**

Par exemple, un plan de gestion en préparation; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

- Révision de l'arrêté cantonal de protection du 12 juillet 1966: il s'agit du projet de révision de cet arrêté dans le but d'agrandir le périmètre de protection, afin de le faire coïncider avec celui de la zone alluviale d'importance nationale, d'une part, et de préciser certaines dispositions de protection en application des dispositions de protection découlant des ordonnances fédérales de protection des zones alluviales et des bas-marais, d'autre part.
- Extensification de l'exploitation agricole.
- Revalorisation des zones humides et des bras morts.
- Extension du district franc cantonal (interdiction de chasse) à tout le périmètre de la réserve cantonale.

#### **27. Recherche scientifique en cours et équipements:**

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

La Station ornithologique suisse à Sempach effectue des recensements annuels des oiseaux.

#### **28. Activités actuelles relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site:**

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

La réserve cantonale est signalisée sur le terrain par des panneaux indiquant les dispositions de protection. Il n'y a pas d'autre information sur le site. L'Inspectorat cantonal de la protection de la nature et les Forces motrices bernoises SA (principal propriétaire) ont édité une brochure d'information qui présente les principales espèces d'oiseaux présentes sur le site, ainsi que les mesures de protection découlant de l'arrêté de protection du canton de Berne de 1966.

**Projet:** lors de la révision de l'arrêté de protection, publication d'une nouvelle brochure d'information sur le site.

---

### **29. Loisirs et tourisme actuels:**

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Les activités de loisirs sont la promenade, le VTT, la pêche amateur, la chasse et le tourisme nautique. Ces activités sont dans l'ensemble modérées et ont lieu surtout du printemps à l'automne. Toutefois, les bateaux sur le lac et la pratique de la chasse dans la partie sud de l'Oltigenmatt sont des causes de dérangements localement plus importantes pour la faune. Mis à part des sentiers pédestres, aucune infrastructure pour les loisirs et le tourisme n'est présente sur les site.

---

### **30. Juridiction:**

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

La juridiction territoriale et fonctionnelle sont exercées par le Conseil exécutif du canton de Berne.

---

### **31. Autorité de gestion:**

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi le mon du poste et/ou de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Inspection de la protection de la nature du canton de Berne

Herrengasse 22

CH-3011 Berne

Tél: +41 (0)31 633 46 04

Fax : +41 (0)31 633 53 13

E-mail: info.nsi@vol.be.ch

---

### **32. Références bibliographiques:**

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 13 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

- KELLER, V., (1996): Rapport Ramsar Suisse. Bilan de l'application de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau. Cahier de l'environnement N° 268, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEP), Berne, 112 p.
  - BOSSERT, A., (1993): Der Niederriedstausee im Berner Seeland. Staunen am Stau. Ornis 2/93: 22-24.
  - Naturschutzgebiet Niederriedstausee, dépliant d'information sur la réserve. Inspectorat de la protection de la nature du canton de Berne.
  - GONSETH, Y.; WOHLGEMUTH, T.; SANSONNENS, B.; BUTTLER, A. (2001): Les régions biogéographiques de la Suisse – Explications et divisions standard. Cahier de l'environnement N°137. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage Berne. 48 pages.
- 

Veuillez renvoyer à l'adresse suivante: Bureau de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse

Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org